

Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action du Var au CDEN du 13 Janvier 2023



Nous voici à l'aube d'une nouvelle année qui commence sous le signe de la lutte car les salariés refusent de payer la crise, de mourir au travail et veulent vivre une retraite en bonne santé. Ils veulent une autre répartition des richesses, plus juste socialement. La CGT s'engage pleinement dans la lutte contre ce recul inacceptable. Les agents de la fonction publique viennent d'ailleurs de réaffirmer leur confiance en elle en lui conservant sa place de 1ere organisation aux dernières élections professionnelles.

Une meilleure justice sociale, c'est d'abord une augmentation des salaires pour les personnels de l'Education Nationale. Nous sommes en janvier 2023 et contrairement aux promesses du Président de la République, nous n'avons pas constaté l'augmentation salariale de 10% promise. Nous avons dû nous contenter d'une augmentation de 3,5 % l'été dernier, ce qui ne compensera même pas l'inflation de l'année 2022 estimée à 6,2 %. Sans entrer dans les détails techniques, dans leur ensemble, les personnels de l'Education Nationale voient une injustice dans le fait que leurs rémunérations ont perdu 20% de pouvoir d'achat depuis 20 ans et que l'écart de traitement ne cesse de se creuser avec les salariés du privé. A la CGT Educ'Action, nous revendiquons une augmentation de 400 euros pour tous tout de suite, une indexation de l'augmentation de salaires sur le coût de la vie et une refonte de la grille indiciaire permettant d'augmenter les salaires de départ et de poursuivre la progression tout au long de la carrière.

Une meilleure justice sociale, c'est aussi conserver un système de retraite par répartition où les cotisations des salariés sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités, un système redistributif et solidaire, avec des dispositifs qui prennent en compte les aléas de carrière ou de vie. Or, la réforme des retraites présentée par la Première Ministre, qui augmente l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans et augmente également le nombre d'années de cotisation nécessaires pour avoir droit à une pension complète est pour la CGT la démonstration d'un accroissement des inégalités au sein de la société. Pourtant, contrairement à ce que le gouvernement veut bien nous faire entendre, l'équilibre du système de retraite n'est pas menacé, le déficit est marginal et la réforme actuelle est destinée à financer d'autres budgets. Il faut simplement changer de vision de la société : le gouvernement privilégie l'économie et le profit, la CGT privilégie le bien-être des salariés et de leurs familles. C'est pourquoi elle revendique un départ à la retraite à 60 ans à taux plein, la garantie d'un revenu de remplacement à 75 % du revenu net d'activité, la prise en compte des années d'études et une pension nette minimum équivalente au SMIC (la CGT proposant un SMIC à 2000€ brut). La CGT appelle donc, aux côtés des autres organisations syndicales, l'ensemble des salariés à se mobiliser le 19 Janvier contre cette réforme.

Une meilleure justice sociale, ce ne sont pas non plus les 1600 postes d'enseignants en moins annoncés pour la rentrée 2023 (dont 1120 dans le Premier Degré), l'Administration se basant sur des projections de baisse d'effectifs. Mais la réalité, c'est qu'actuellement, l'Education Nationale dispose de mauvaises conditions d'encadrement et la baisse des effectifs ne doit pas être un prétexte pour supprimer de nouveaux postes, mais devrait être au contraire l'occasion d'améliorer l'encadrement des élèves et par là-même les conditions

de travail des personnels! Aucune création de postes administratifs n'est annoncée non plus, alors que les besoins sont criants. Ce qui prime dans la politique du gouvernement, ce ne sont pas les besoins réels du terrain, ce sont des choix d'économies budgétaires ! Toutes les propositions faites récemment ne sont que des pansements sur une jambe de bois, la dernière annonce du Ministre étant du même acabit : une heure de soutien par les Professeurs des Ecoles au sein des classes 6^e ! Quelle stigmatisation pour les élèves ! Et que dire des enseignants du Premier Degré qui seraient mieux qualifiés pour s'occuper des élèves en difficulté que leurs collègues du Second Degré, qui, eux, s'occuperaient des autres élèves de 6^e? Les professeurs d'école sont punis parce qu'ils ont mal fait leur travail avant et une heure hebdomadaire hors de leur lieu de travail habituel va miraculeusement résoudre le problème l'année suivante ? Et comment vont cohabiter cette heure de soutien aux 6^e et le dispositif « devoirs faits » ? Mais le Ministre semble satisfait de proposer aux enseignants du Premier Degré la possibilité de faire une heure supplémentaire par semaine, alors qu'aucune autre possibilité ne s'offre à eux pour cela en dehors de la petite enveloppe pour les stages de réussites. Pourtant, si les salaires étaient satisfaisant, les enseignants auraient-ils besoin de travailler encore plus ? La CGT revendique des salaires décents pour tous et la possibilité, pour tous les élèves de travailler dans des classes moins chargées, ce qui permettrait une meilleure prise en charge de leurs difficultés pendant le temps de classe.

Localement, pour le CDEN qui nous intéresse aujourd'hui, au vu des documents qui nous ont été transmis, nous prenons acte du fait que le Collège Georges Sand n'est pas concerné par la resectorisation. Cela signifie t-il que le projet de fermeture du collège est définitivement abandonné comme nous le demandons depuis plus d'un an ? Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs aux implications sur les personnels de l'Education Nationale des resectorisations retenues vers de nouveaux collèges pour les élèves de certaines communes. Ainsi, nous souhaiterions connaître les projections en terme poste d'enseignants que la resectorisation va impliquer au collège des Arcs par exemple. En effet, alors que pendant deux ans, le Ministre de l'Education Nationale s'est félicité de rendre 75 millions sur le budget de l'année tandis que l'Académie de Nice est la dernière de France dans l'attribution des moyens, il est aisé de comprendre l'incompréhension des personnels et la vigilance qui sera accordée à cette question dans le cadre de la nouvelle sectorisation. Car, comment ne pas penser que les DGH ne vont pas être impactées, sachant qu'il y a deux ans, les collèges du département avaient souffert de la refonte des seuils des catégories ? Ainsi, orienter les élèves d'une commune vers un nouveau collège ne va-t-il pas entraîner des diminutions d'effectifs dans les classes des établissements, ce qui, compte tenu des seuils existants actuellement, pourraient entraîner la fermeture de classes et par voie de conséquence, la suppression de postes d'enseignants ? Et comment s'effectuera le partage des dotations entre le Var et les Alpes Maritimes alors que les élèves des Adrets de l'Estérel, commune du Var, seront sectorisés sur un collège de Mandelieu dans les Alpes Maritimes ?

Et qu'en est-il du profil social des élèves ? Si l'on prend l'exemple du Collège Jean Moulin de Brignoles, la création d'un nouveau collège à Carcès il y a 5 ans a entraîné la resectorisation de plusieurs villages vers ce nouveau collège, et par voie de conséquence, une plus grande concentration d'élèves en difficultés au Collège Jean Moulin. Les conditions de travail des personnels ont ainsi été considérablement modifiées dans l'établissement, ce qui a d'ailleurs conduit à présenter en Décembre une motion demandant le passage du Collège ainsi que les écoles de Brignoles en zone REP+. Malheureusement, et malgré une pétition présentée au DASEN signée par 90 % des professeurs des écoles de

Brignoles, l'Administration a tranché et le collège Jean Moulin, ni ne sera classé en REP +, ni ne pourra bénéficier d'un accompagnement particulier dans le cadre de la mission rectorale « égalité des chances ». Il en va d'ailleurs de même pour la question des regroupements d'écoles, qui vont transformer des établissements du Premier Degré à taille déjà conséquente en énormes établissements de taille digne d'un collège, comme préconisé à Roquebrune-sur-Argens à l'école de la Bouverie par exemple. Si un tel projet est proposé, la CGT Educ'Action s'y opposera fermement.

Pour toutes ces raisons, nous serons très vigilants aux problématiques soulevées par les actuelles resectorisations.